

L'AUTO-MEDICATION ET LES MOYENS DE LUTTE

PLAN

- I. RISQUES DE L AUTOMEDICATION.**
- II. DEFINITIONS**
- III. CONSEQUENCES DE L'AUTOMEDICATION**
- IV. ROLE DU PHARMACIEN DANS LA PREVENTION DE L'AUTOMEDICATION**

OBJECTIFS

- I. DEFINIR L'AUTOMEDICATION.**
- II. CONNAITRE LES RISQUES DE L'AUTOMEDICATION.**
- III. MAITRISER LE ROLE DU PHARMACIEN DANS LA PREVENTION DE L'AUTOMEDICATION.**

Introduction : Selon la définition recommandée par l'OMS, l'automédication est considérée comme l'utilisation des médicaments pour traiter des symptômes ou désordres de la santé auto-diagnostiqués, ou l'utilisation intermittente ou continue des médicaments prescrits pour des maladies ou symptômes chroniques ou récurrents.

Le médicament grand public (en anglais over the counter: au-delà du comptoir ou OTC) correspond à une spécialité vendue en pharmacie et qui a obtenu une AMM (autorisation de mise sur le marché). Il s'agit d'un médicament qui relève de l'automédication et qui est vendu sans ordonnance. Il n'est pas remboursé par les caisses de sécurité sociale.

Le médicament conseil est un médicament acheté sans ordonnance mais sur les conseils obtenus dans une officine après discussion avec un pharmacien. Il s'agit d'un médicament dont le prix est négociable et non remboursé par les caisses d'assurance-maladie.

Le médicament éthique est un médicament muni d'une vignette, autrement dit remboursé par les organismes sociaux et vendu seulement en pharmacie sur ordonnance médicale. Sur le plan commercial, le prix du médicament éthique ne peut être négociable.

Les médicaments en vente libre ne sont pas forcément inoffensifs. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de demander conseil à son pharmacien car, comme tout médicament, celui-ci peut être nocif quand il est mal employé.

Souvent, certaines personnes utilisent des médicaments prescrits à un autre moment pour une affection qui semble similaire. C'est par exemple le cas des antibiotiques pour lesquels il est important de respecter une prescription médicale.

L'automédication est pratiquée sous plusieurs formes :

- Achat de médicaments sans ordonnance de chez la pharmacie.
- Prélèvement des médicaments dans la pharmacie familiale.
- Réutilisation des médicaments déjà prescrits par un médecin et conservés à domicile.
- Recours de la propre initiative de cet acteur à un médicament sans qu'il demande conseil à des professionnels de la santé.
- Ajustement par le patient d'une prescription médicale en augmentant ou en diminuant les dosages des médicaments prescrits.

Les médicaments d'automédication sont des médicaments disponibles sans ordonnance pour des pathologies bénignes et facilement diagnostiquables par le patient. Le marché de l'automédication en Algérie est constitué par des médicaments vendus exclusivement à l'officine (qu'ils soient présentés ou non devant le comptoir ayant une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM)). conçus pour être utilisés sans l'intervention d'un médecin, avec conseil du pharmacien pour traiter des symptômes courants et bénins, facilement reconnaissables par le patient mais ne dispensant pas de recours à un avis médical si les troubles persistent.

L'automédication responsable consiste pour les individus à soigner leurs maladies grâce à des médicaments autorisés, accessibles sans ordonnance, sûrs et efficaces dans les conditions d'utilisation indiquées (OMS).

Risques de l'automédication

Il existe 2 types d'automédication :

- Une forme légitime et reconnue par les pouvoirs publics ; utiliser des « médicaments d'automédication », que le patient peut acheter sans avoir recours au professionnel de santé, sans prescription médicale. Sous réserve que celui-ci remplisse certaines obligations légales.
- Une forme d'automédication étant la plus dangereuse : prélever dans « la Pharmacie familiale ». Les restes de médicaments prescrits antérieurement au patient ou à ses proches, pour le même symptôme ou pour un autre que le patient juge à tort ou à raison comparable. Elle concerne des médicaments prescrits sur ordonnance, habituellement plus actifs et dont l'usage peut révéler un effet inapproprié.

Conséquences de cette forme d'automédication :

- Risque de mésusage.
- Risque de surdosage.
- Risque d'interaction médicamenteuse.

Rôle du pharmacien dans l'automédication responsable

Selon l'article 143 du code de déontologie médicale de la République algérienne démocratique et populaire, le pharmacien oriente le malade, chez le médecin chaque fois qu'il est nécessaire. Le pharmacien doit inciter ses clients à consulter un médecin. La prescription médicale est un acte médical, consistant à donner un ordre formel et détaillé de délivrer un

médicament, ou d'administrer un traitement, nécessaire à une personne. Elle fait, toujours, suite à une consultation et vise le soin, ou la prévention.

Le pharmacien assure le rôle de soutien et de conseil, participe à l'éducation thérapeutique du patient ; c'est le spécialiste du médicament, garant de la sécurité, maîtrise les effets indésirables, les contre-indications, doit se tenir informé par une formation continue pour optimiser son conseil.